**Vulnérabilité et droits européens**

Catherine Haguenau-Moizard

*Professeure de droit public, Université de Strasbourg*

La contribution cherchera à envisager comment l’Europe, ou plutôt les Europe (Union européenne et Conseil de l’Europe) produisent des effets ambivalents sur la situation juridique des personnes vulnérables. Les normes élaborées par les institutions européennes peuvent aussi bien protéger les personnes vulnérables que renforcer leur vulnérabilité.

La protection des personnes vulnérables repose principalement sur la garantie des droits fondamentaux, offerte tant par la Convention européenne des droits de l’homme que par la Charte des droits fondamentaux des droits de l’Union.

Le renforcement de la vulnérabilité découle des restrictions à l’accès aux droits liés à la citoyenneté européenne ainsi que de la politique d’asile de l’Union.